



FC/FC
AGCM1220150000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2015

-:-

L'an deux mille quinze, le dix-sept, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le dix décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY (arrivée 20h54), Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, M. Jocelyn LEPELLETIER, M. Bernard DUPIN, Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Pascal PROVENT, Monsieur Jean-Claude ROY, Mme Marine RENAVAND, Mme Myriam SEDDIKI, M. Moncef BEN YAROU, Mme Jacqueline STAPHORST, M. Dominique SERVANTON, Mme Diane SCEMAMA, M. Luc PEYRE, M. Patrick LANCIA, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Yannick PIAU, Mme Milène COITOUX, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Clément DECROUY (arrivée 20h54) représenté par M. Fernand BERSON
Mme Elodie LEMAITRE représentée par MME Anne-Laurence DELAULE
Mme Patricia FIFI représentée par M. Patrick ANDROLUS
M. Mickaël MARTIAL représenté par M. Pascal PROVENT
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL
Mme Aurélie RAPICAULT représentée par Mme Françoise SOURD
M. Abdoulaye BATHILY représenté par Mme Fabienne HEILBRONN

SECRETARE : Mme Marine RENAVAND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h43.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Madame HEILBRONN conteste le contenu du compte-rendu qui, pour elle n'est pas assez exhaustif. Elle indique que son groupe votera contre.

Madame COITOUX regrette que le vœu présenté ainsi que la question orale n'aient pas été intégrés dans l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu respecte le format déterminé au sein du règlement intérieur du Conseil municipal. Il rappelle qu'il est rédigé par les services sans intervention politique dans sa rédaction. Il s'agit d'un document synthétique et Monsieur le Maire rappelle qu'un enregistrement de la séance est systématiquement à la disposition de tous les conseillers municipaux sur demande de rendez-vous pour consultation.

Monsieur COLONEAUX indique qu'il n'est pas favorable à ce compte-rendu qui ne correspond pas aux souhaits des conseillers municipaux.

Résultat des votes :

POUR 30
CONTRE : 9 (Opposition)

1 – ELECTION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES AU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Vincent JEANBRUN comme délégué au conseil de la métropole du Grand Paris.

Monsieur Vincent JEANBRUN est élu délégué au conseil de la métropole du Grand Paris avec 30 voix POUR

2 – ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'EPT (T12)

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes pour les délégués de la commune au conseil de territoire de l'EPT (12) :

Monsieur Clément DECROUY
Madame Françoise SOURD
Madame Laure HUBERT

Les deux groupes d'opposition présentent les candidatures suivantes :

Monsieur Pierre COILBAULT
Madame Jacqueline GEYL

Sont élus conseillers territoriaux :

Monsieur Clément DECROUY
Madame Françoise SOURD
Madame Laure HUBERT

avec 30 voix POUR

Monsieur COILBAULT souhaite faire observer que certaines villes ont ouvert leur liste à leur opposition alors que ce n'est pas obligatoire, et regrette que Monsieur le Maire ne le fasse pas.

Monsieur le Maire précise qu'au sein de l'assemblée, toutes les tendances politiques seront représentées et qu'il regrette que le fonctionnement initialement prévu pour les agglomérations et qui permettait d'intégrer des élus de l'opposition n'ait pas été réinscrit par le Gouvernement dans la loi.

Madame BERLINE souhaite avoir le calcul exact des sièges.

3 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

4 – ADMISSION EN NON VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

5 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET ANNEXE RESTAURATION

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

6 – PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL

Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK

Monsieur COILBAULT précise que le département verse une participation qui est égale à celle de l'année dernière malgré les difficultés que connaît ce dernier sur le plan financier.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

7 – AUTORISATION VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Monsieur BERSON rappelle les dispositions s'appliquant dans le cadre de cette procédure.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

8 – SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS – AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'ACOMPTES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Monsieur COILBAULT interroge l'assemblée concernant le maintien ou non, pour 2016, du niveau de subvention 2015.

Madame NOWAK précise que la présente délibération a pour seul but d'appliquer la règle des 3/12^{ème} pour toutes les associations en attente du vote du BP 2016 et que ces dispositions ne préfigurent en aucun cas des arbitrages et des montants qui seront accordés aux associations en 2016.

Madame HEILBRONN rappelle qu'elle avait demandé en commission des finances s'il avait été pris contact avec les associations pour qui les subventions ont largement diminuées l'année dernière pour vérifier qu'ils disposaient de la trésorerie nécessaire pour commencer l'année.

Monsieur LESSELINGUE confirme que l'ensemble des associations concernées ont été contactées.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

9 – MODIFICATION DE L'ANNEXE JOINTE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2000 CONCERNANT LES AMORTISSEMENTS DES BIENS RENOUELABLES

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Monsieur BERSON indique que cette délibération est une mise à jour qui a été demandée par le Trésorier Principal.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

10 – ACQUISITION DE CHAISES POUR LE SELF DU GROUPE SCOLAIRE DE LALLIER – VERSEMENT D’UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU VAL DE BIEVRE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l’UNANIMITÉ.

11 – DELIBERATION AUTORISANT LE VERSEMENT D’UNE SUBVENTION A L’AMICALE DES LOCATAIRES DU CENTRE ET A L’AMICALE DE LOCATAIRES DE SAINTE-COLOMBE

Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK

Le Conseil approuve à l’UNANIMITÉ.

12 – PLAN LOCAL D’URBANISME : BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DE PROJET

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur le Maire rappelle qu’il a été organisé deux réunions publiques à l’auditorium ainsi que des présentations de ce projet de PLU dans chaque conseil de quartier. La concertation s’est également exprimée via des expositions dans le hall de la mairie, et par le biais d’un cahier de concertation qui a été mis à disposition des L’Hayssiens.

L’ensemble des modalités de concertation sont donc conformes aux engagements définis au début de la procédure.

Aussi, il convient d’arrêter ce projet de PLU de façon à le transmettre à un certain nombre de personnalités associées qui rendront également des avis. Le PLU sera ensuite adopté en juin 2016 après enquête publique.

Madame COITOUX

Votre projet de PLU, annoncé comme prenant appui sur un diagnostic du territoire réalisé par le bureau d’études Espace ville, missionné par la ville, ne répond pas aux éléments qui y sont identifiés.

Le diagnostic relève que la ville possède 29.62% de logements sociaux, moyenne inférieure à celle de la CAVB (38.5%) et à celle du département (30.4%). Il relève également que 71% de la population l’hayssienne est éligible au logement social. Actuellement, 1063 demandes de logements sociaux sont en attente. Il faut, par ailleurs noter une disparité flagrante entre les différents quartiers de la ville en matière de logement social.

On peut donc craindre une limitation drastique de production de logements sociaux sur notre territoire et on voit déjà se dessiner le L’Hay que vous nous proposez qui ne tiendra pas compte des besoins et des demandes exprimés par ses habitants, ce qui risque de changer clairement le profil sociologique et d’accroître les inégalités sans repenser la mixité sociale.

Pour une ville proche de Paris, la densification s'impose en effet mais devient un problème dans la façon de s'opérer : densifier dans un quartier déjà dense et ne pas densifier dans un autre. Des déséquilibres seront clairement créés à terme avec le PLU que vous proposez. Cette révision du PLU est une attaque du logement social sur notre ville. Vous promettez un logement reconstruit pour un logement détruit mais sans garantie d'équivalence en terme de catégories de logement, avec le même stock final de logements par catégorie et par quartier ni maintien du niveau des loyers. De ce fait le projet tel qu'il est présenté favorise les promoteurs privés et les spéculations foncières.

Aucun programme de rénovation urbaine ne peut avoir pour objectif caché de modifier la sociologie d'une ville, riche de sa diversité, au profit d'une recomposition uniforme.

Votre projet de PLU ne répond ni à l'exigence, pourtant affirmée dans le PADD, de rééquilibrage entre l'Est et L'Ouest de la ville, ni à la demande actuelle de logements pour les L'haÿssiens demeurant sur la ville, ni à l'évolution future de la population avec l'arrivée de la gare.

Les opérations urbaines proposées risquent d'augmenter et d'accentuer la fracture entre les parties de la ville placées des deux côtés de l'autoroute.

Par ailleurs, les prescriptions autorisée pour les constructions dans les quartiers pavillonnaires des Blondeaux et du Petit Robinson, interdisent de fait la réalisation de petits collectifs et contredisent à la fois la volonté affichée de rééquilibrer les quartiers entre eux, et la nécessité de promouvoir un habitat social en milieu diffus, pourtant gage d'une meilleure insertion pour les bénéficiaires.

Notre groupe réaffirme son opposition à la suppression de la clause de 30% de logements sociaux.

En matière de déplacement et de transports : le PLU tel qu'il nous est présenté ne transcrit pas des objectifs qui nous paraissent essentiels :

- rien sur la rénovation des voies communales, les emprises des trottoirs,
- rien sur la desserte des quartiers les plus éloignés de la future gare et sur sa liaison avec la sous-préfecture,
- rien sur la prolongation de la ligne 286 ou sur un transport est/ouest,
- rien sur les emprises pour garages à vélos près des sites fréquentés,
- rien sur l'instauration d'une zone 30 ou partagée en centre ville.

La future gare du Grand Paris Express ne peut que renforcer le risque de surenchérissement du coût des logements et augmenter la demande de logements sociaux, toutes catégories confondues.

Nous déplorons la baisse à venir du nombre de logements sociaux remplacés par un autre type de logement et surtout la densification dans le secteur rue de Bicêtre déjà dense. Il nous semble impératif, si dans ce secteur des bâtiments venaient à être détruits, point sur lequel nous nous opposons fermement, que les personnes soient relogées non pas sur le territoire mais bien sur la ville de L'Haÿ-Les-Roses.

Nous constatons votre souhait de changer la typologie de la population dans ce secteur et dénonçons votre volonté d'accélérer ainsi le départ d'une partie de la population de ce quartier.

En matière d'évolution du paysage urbain, de protection de l'environnement et d'efficacité énergétique : les règles applicables à la construction, telles qu'énoncées dans la partie réglementaire, tendent à sanctuariser un paysage urbain des années 50 et à obérer la capacité de la ville à offrir une modernité attractive pour de futures populations plus jeunes.

Les règles de construction doivent pouvoir quand cela est possible :

- favoriser tout raccordement à la géothermie alors que ce n'est pas mentionné ainsi dans le texte proposé,
- promouvoir les terrasses végétalisées et lutter contre les îlots de chaleur,
 - comporter des clauses visant à permettre le tri sélectif dans les cuisines et les parties communes.

Enfin il existe une contradiction entre votre volonté affirmée de maintenir des espaces verts alors que vous supprimez deux d'entre eux et ce sans contrepartie : le square Léon Jouhaux en centre ville et le square Baudin au Jardin parisien.

En matière d'équipement culturel : nous sommes également pour le maintien au Jardin Parisien de la Bibliothèque à transformer en Médiathèque. Ce quartier et celui de Lallier sont dépourvus d'équipement culturel, si la Bibliothèque déménage il n'y aura plus aucun service public culturel. Or on sait que les habitants de quartier plus favorisés se déplacent dans les lieux de culture quelque soit leur implantation, ce qui n'est pas le cas des populations moins favorisées qui fréquentent les lieux culturels proches de chez eux notamment par l'intermédiaire de l'école et des associations.

Pour finir des projets semblent totalement absents de votre proposition, alors que la révision d'un PLU est l'occasion d'inventer la ville de demain, le projet que vous nous soumettez manque d'ambition : loin d'inscrire la ville dans les évolutions à venir, il demeure conservateur.

Il est nécessaire lors de l'élaboration d'un projet urbain à échelle de 15/20 ans, d'imaginer la ville à venir. Quelques propositions que nous faisons sur lesquelles il n'est rien dit dans le document de la ville :

- laisser plus d'espaces verts afin de réimplanter des jardins partagés, des arbres fruitiers, qui favoriseraient la permaculture, les maraîchages. Réintroduire l'agriculture en ville va devenir une exigence vitale pour garantir la sécurité alimentaire de l'agglomération parisienne.
- la possibilité d'affecter une voie de l'autoroute au transport collectif en site propre avec la création de stations au droit de la ville de l'Haÿ, l'implantation de lignes de bus sur l'autoroute avec abaissement de la vitesse de circulation et stations d'accès en pied de ponts autoroutiers.
- se laisser aussi une marge de manœuvre et ne pas tout quadriller en attendant les éléments qui nous manquent suite à l'entrée dans le Territoire 12.

- placée au carrefour de deux vastes projets, celui de la santé, avec Cancer Campus et de l'alimentation, avec le développement de Rungis et l'arrivée de la cité de la gastronomie, la ville de L'Haÿ-les-Roses pourrait offrir également une vitrine d'excellence dans ces deux domaines.

Mais cela exige une ouverture aux modes de vie de demain, à des modes de travail et de consommation en devenir.

Le rôle d'un PLU est de permettre l'avenir, de ne pas geler le passé, tout en pensant une ville pour tous ses habitants, sans en exclure aucun.

Madame HEILBRONN

C'est une délibération importante que nous prenons aujourd'hui. Les enjeux, quels sont-ils ? La révision du PLU a été engagée en avril 2014 au lendemain des élections municipales.

C'est un document réglementaire qui engagera l'avenir de notre Ville sur les quinze à vingt prochaines années et au-delà de l'environnement de chacun d'entre nous.

Comme nous l'avons déjà dit lors du débat sur le PADD le 25 juin dernier, à travers le PLU et notamment le PADD se pose la question de l'identité de notre ville, de ses équilibres, de ses développements.

A travers le PLU, vous devez nous parler de l'avenir de L'Haÿ-les-Roses. C'est essentiel alors que les accords de Paris signés la semaine dernière invitent non seulement les Etats mais aussi la société civile et chacun d'entre nous à participer à ce grand mouvement de lutte contre le changement climatique. Or cette question reste très périphérique tout comme l'Agenda 21 lancé en grande hâte en 2014 également et qui est resté lettre morte jusqu'à présent.

C'est essentiel alors que des projets structurants vont venir bouleverser l'organisation urbaine de notre ville et risque de bouleverser aussi les équilibres sociaux.

L'arrivée du métro, le redéveloppement du Centre ville, les projets de rénovation urbaine peuvent être de réelles opportunités pour le développement économique et urbain de notre Ville pour les habitants.

Il s'agit d'en tirer le meilleur parti, pas d'un point de vue électoral, pas pour le Maire seulement, mais bien pour la Ville dans son ensemble et pour ses habitants, car ces projets suscitent aussi, et c'est bien légitime, des inquiétudes et nous ne sommes pas certains que vous en ayez pris la mesure.

La concertation, parlons-en, puisque nous devons tirer le bilan de la concertation aujourd'hui. Vous indiquez dans votre document que le PLU, document global et prospectif doit être à la portée de tous les citoyens. Cette lisibilité est liée à une procédure de révision favorisant un dialogue et un contenu favorisant une bonne compréhension du projet.

Ces documents engagent l'avenir de notre Ville et ils méritent que l'intelligence collective citoyenne soit mobilisée pour garantir l'intérêt général. Or ce que vous dénommez concertation tient plutôt de la communication descendante, voire pour certaines réunions auxquelles j'ai pu assister du meeting électoral.

Il n'y a pas eu de diagnostic partagé. Bien pire, ce diagnostic qui a été réalisé par un cabinet compétent, vous l'avez tenu au sein de la majorité pour travailler en chambre pendant de longs mois.

Nous avons assisté aux réunions publiques de juin et d'octobre. Visiblement nous n'avons pas assisté aux mêmes réunions. Le compte-rendu de la concertation des réunions qui est dans la délibération est largement incomplet. J'en veux pour preuve que les nombreuses questions des personnes habitant autour du futur métro n'ont pas été reprises. Les questions légitimes des personnes qui habitent dans le pavillonnaire autour de ce secteur avec des zones de mutabilités n'ont également pas été prise en compte.

Ces comptes-rendus parcellaires et orientés et partiels nous gênent énormément et manquent de sincérité.

Il manque également le compte-rendu du Conseil de quartier du Petit Robinson.

J'avais demandé la production de comptes-rendus en amont du Conseil municipal pensant que vous aviez fait une sélection. Il m'a été répondu que ce que nous avons constitué les comptes-rendus.

Jusqu'à la commission municipale dédiée à l'examen de ce projet qui a eu lieu il y a deux semaines, au cours de laquelle nous a été remis un recto-verso avec le plan de zonage et un tableau récapitulatif de quelques évolutions ciblées sur le règlement.

Cette concertation n'en est pas une et par ailleurs l'information descendante qui en a été faite nous semble totalement insuffisante.

Il faut savoir que le métro a été installé à cet endroit car ce secteur avait déjà été identifié comme dense.

Vous dites favoriser les liaisons entre l'Est et l'Ouest de la Ville or les actions concrètes qui sont indiquées disent tout le contraire.

Ce PLU manque de souffle. L'échelle des documents est toujours extrêmement réduite.

Pour toutes ces raisons nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

J'ai entendu beaucoup de critiques mais pas spécialement de propositions. Je répondrai plutôt aux propositions que Madame COITOUX a faites sur l'autoroute A6 en disant que ça n'appartient pas directement à la responsabilité de la Commune. Ce n'est pas le lieu dans un PLU d'indiquer ce genre d'ambitions.

Pour autant c'est un débat que nous avons actuellement à l'agglomération. J'espère que nous le reprendrons sur le T12 puisque ça peut faire sens. C'est un débat qui existe à une autre échelle que la nôtre et c'est la bonne place. Le but n'était pas de venir complexifier un PLU qui est à l'échelle locale et s'adresse aux habitants de L'Haÿ-les-Roses.

Sur les zones maraichères, on a évoqué à plusieurs reprises la possibilité et on a mis en avant sur les différents schémas les délaissés d'autoroute en considérant aujourd'hui que c'étaient des zones laissées en friches. De la même manière sur la coulée verte il a été évoqué la possibilité de réfléchir à des zones maraichères partagées, ce que j'ai déjà évoqué en Conseil de quartiers.

Monsieur COLONEAUX

Comme il s'agit d'un PLU et donc d'un projet politique, il n'est pas anormal qu'il y ait des critiques de la part de l'opposition car nous n'avons pas la même vision de la Ville sur des points très précis comme par exemple les logements sociaux.

Sur le bilan de concertation, je suis convaincu qu'il y a d'autres types de concertation qui démarrent par des diagnostics partagés avec les habitants. Il est important de bien prendre en compte le diagnostic quotidien avant même de mettre en place ou de favoriser sa vision politique de la Ville.

Je pense qu'il y a un fossé entre le diagnostic d'expertise du quotidien des habitants, et votre volonté politique. Votre PLU favorise plus votre volonté politique et votre vision de la Ville que l'expertise des habitants et c'est là où c'est dommage.

Lors de la réunion de quartier de la Vallée-aux-Renards, je pense qu'il n'y a pas eu que ces interrogations. Il me semble qu'il y a beaucoup d'interrogations des habitants de la Vallée-aux-Renards sur la disparition des commerces et je crois qu'il faut la remettre cette inquiétude là parce qu'elle est importante.

Il y a aussi des oppositions à la traversée que vous proposez. Même si elle vous gêne, ça fait partie du bilan de la concertation.

Sur le quartier de Lallier, les commerçants sont inquiets et souhaitent participer à la rénovation de ce quartier.

Vouloir changer le quartier pour des questions d'insécurité est un argument stigmatisant. Les habitants ne peuvent pas être les otages de l'insécurité. Je vous propose de retirer ce type d'argument et plutôt d'avoir des arguments pour favoriser le bien être, le vivre ensemble, l'accès au métro, l'amélioration des conditions de vie dans le quartier.

Ca ne peut pas être une conséquence car ça ne vient pas directement des habitants. Si vous dites que vous voulez changer le quartier pour des questions d'insécurité, ça va impacter les 180 logements et ce qui peut être entendu globalement c'est que c'est de la responsabilité des 180 familles et non pas de la responsabilité de la dizaine de délinquants ou du bailleur qui n'a pas voulu entretenir son bien lorsqu'on lui a demandé.

Monsieur le Maire

De mémoire, le mot insécurité est prononcé au moment du désenclavement. On ne lit pas l'ensemble des habitants de ce quartier aux questions d'insécurité. On dit un quartier désenclavé, aéré avec de la voirie, de la circulation douce, etc, ça lutte très fortement contre le sentiment d'insécurité.

Il n'y a pas de volonté de notre part de stigmatiser qui que ce soit.

Il rappelle que le rapide lancement de la procédure de révision du PLU, est du à la possibilité de versement d'une subvention de l'Etat pour réaliser l'étude, et au fait que si la procédure avait tardé, le T12 aurait dépossédé la Ville de sa capacité à mettre en œuvre cette révision.

En matière de concertation des habitants que lors du porte à porte effectué pendant la campagne électorale, le reproche principal aux anciennes majorités relevait du principe de sur densification de certains quartiers de la Ville.

Monsieur COILBAULT s'interroge sur la compatibilité du PLH voté à l'agglomération et ce PLU qui supprime l'obligation de construire des logements sociaux.

Il se pose également des questions entre la présentation du PADD et la transcription dans le PLU puisque le PADD devrait être décliné au niveau de ce PLU.

Monsieur le Maire indique que le projet de PLU présenté, est cohérent en ces différentes parties et conforme aux dispositions du Code de l'Urbanisme. Il rappelle qu'il est également en tous points conforme aux dispositions du PLH, y compris en matière de construction de logements sociaux.

Il rappelle à cet effet qu'il y a besoin de logement social en Ile-de-France mais que la construction de logement social peut se réaliser selon des formes très diverses et plus respectueuses du cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Madame BERLINE souhaite que soit réalisé un examen écologique de ce PLU. A son avis, le projet proposé ne correspond pas aux dispositions de la COP 21.

Elle fait la proposition de la définition, à court termes, d'une nouvelle filière de production de la ville qui soit capable d'intervenir là où les filières classiques sont incapables de la faire, c'est-à-dire au sein des tissus pavillonnaires existants qui représentent la grande majorité des surfaces urbanisées en France.

Elle explique que sous-couvert de protection du pavillonnaire en l'Etat actuel, Monsieur le Maire interdit de fait la réalisation de petits collectifs qui permettraient de construire du logement social en milieu diffus.

Sur le quartier de la gare, elle demande quelle sera la viabilité des activités que la Majorité souhaite implanter en bas d'immeubles, avec la proximité de la gare et la concurrence qu'elle va engendrer.

Elle indique que ce projet de PLU ne répond pas réellement à aucun des critères du développement durable.

Monsieur COLONEAUX souhaite que les habitants du quartier de Lallier puissent y rester à échéance des opérations de rénovation.

Il indique qu'il n'y a pas d'inscrit dans le PLU l'engagement de relogement au un pour un ni de définit les modalités d'association des habitants, la concertation et travailler avec eux.

Monsieur le Maire confirme qu'il porte une ambition forte quant à la rénovation du quartier de Lallier. Il confirme que le relogement au un pour un sera strictement appliqué, ce qui du reste constitue une chose non négociable de l'ANRU.

Il rappelle que le PLU, document de gestion du droit des sols, n'a pas vocation à intégrer ces éléments qui s'imposeront à la loi in fine.

Il confirme son souhait de conduire une concertation efficace avec les habitants concernant les perspectives d'évolution de ce quartier, habitants qui seront également associés dans le cadre de la mise en place des Conseils citoyens.

Résultat des votes :

POUR	30
CONTRE	9 (Opposition)

13 – CONVENTION VILLE/APES/OGIF : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ET D'UN TERRAIN SITUES 111/113 RUE PAUL HOCHART

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Monsieur AUBERT indique qu'il s'agit de reconduire pour deux ans les conventions qui mettent à disposition de la Ville un local de 250 m² et un terrain sur lequel est implanté un bâtiment modulaire pour accueillir les activités du service jeunesse et de l'association AEF 94.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

14 – CONVENTION VILLE/APES/AEF94 : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ET D'UN TERRAIN SITUES 111/113 RUE PAUL HOCHART

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

15 – FONCIER : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SIS RUE DUGUESCLIN (SERVITUDE D'ALIGNEMENT)

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

16 – FONCIER : ECHEANCE DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER DU SAF'94, SECTEUR « ENTREE DU CENTRE VILLE » : ACQUISITION DE TERRAINS

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

17 – EXCEPTION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DETAIL

Rapporteur : Monsieur Clément DECROUY

Madame PIAU s'étonne qu'on ne fasse pas mention dans la délibération d'un avis qui aurait été pris auprès des associations de commerçants puisqu'on sait que les ouvertures des dimanches favorisent les grandes surfaces et, que la configuration de

L'Haÿ-les-Roses est particulière. Elle craint qu'en laissant la grande surface ouvrir le dimanche ce ne soit pas forcément à l'avantage du petit commerce de proximité.

Elle précise que son groupe votera contre cette délibération s'il n'y a pas un avis effectif des commerçants.

Monsieur le Maire précise que la délibération est prise en conformité avec la délibération prise au niveau de la CAVB, et qu'elle vise à appliquer les dispositions de la loi Macron.

Madame GEYL demande quels sont les commerces qui ont sollicité le Maire pour 2016, et combien de dimanches sont sollicités par les différents types de commerces.

Monsieur DECROUY répond que les sociétés Carrefour et Picard ont demandé une autorisation pour 5 dimanches pour 2015. Concernant 2016, Carrefour, Picard et Toyota ont sollicité une demande d'ouverture le dimanche. Il précise que Carrefour reste le premier employeur de la Ville, et que la moitié des employés de ce magasin sont des L'Haÿssiens.

Résultat des votes :

POUR	30
CONTRE	3 (Groupe socialiste)
ABSTENTION	6 (Gauches divers)

18 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 : APPROBATION DE L'AVENANT

Rapporteur : Madame Laure HUBERT

Madame PIAU précise que le contrat de ville est un bel outil et qui a intégré dans son dispositif la question de la concertation avec les habitants, et les associations.

Monsieur COLONEAUX indique que c'est un contrat solide même si l'on peut regretter que l'Etat n'ait pas retenu le quartier de la Vallée-aux-Renards au titre des quartiers prioritaires. Il précise que les conseils citoyens sont une obligation qui n'est pas respectée à L'Haÿ-les-Roses même s'il reconnaît les difficultés que beaucoup de villes ont pour le mettre en place.

Il précise qu'il n'y a plus de correspondant du Parquet, ce dispositif ayant été supprimé.

Monsieur le Maire déplore également que le dispositif de carroyage décidé par l'Etat ait eu pour effet d'exclure le quartier de la Vallée-aux-Renards de la sectorisation « quartiers prioritaires ».

Il précise que les conseils citoyens seront mis en place sur la commune dès février/mars 2016.

Concernant le correspondant du Parquet, il rappelle que les personnes sont désormais orientées vers la Maison de la Justice et du Droit.

Madame RENAUVAND précise que concernant les conseils citoyens la communication sera faite dans le journal de la Ville et auprès des différents conseils de quartier au mois de janvier.

Madame Laure HUBERT précise que la disparition du Correspondant du Parquet est due aux diminutions des fonds concernant la Politique de la Ville. Il a été demandé par ailleurs d'intégrer ce point dans une charte avec le ministère de la Justice.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

19 – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Madame Anne-Laurence DELAULE

Madame DELAULE précise que les conventions ont été rédigées sur la base d'un document de référence de l'inspection académique, et qu'il y a une convention par école.

Madame HEILBRONN demande l'avis des conseils d'écoles sur les conventions.

Madame GEYL souhaiterait avoir des informations sur la procédure d'élaboration de ces conventions et comment les écoles ont été associées à cette rédaction.

Madame DELAULE précise que ces conventions ont été présentées au sein de chaque Conseil d'écoles et qu'elles ont été adaptées en tenant compte des remarques qui ont été formulées par ces derniers.

Madame GEYL demande s'il est possible d'avoir un bilan des enfants inscrits à l'étude.

Madame DELAULE répond que ce bilan sera communiqué lors des comités de suivi du PEDT.

Résultat des votes :

POUR	30
ABSTENTION	9 (Opposition)

20 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'IFAC, FORMATION BAFA

Rapporteur : Madame Anne-Laurence DELAULE

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

21 – CENTRE MUNICIPAL DE SANTE : ADHESION A L'ACCORD NATIONAL DES CENTRES DE SANTE

Rapporteur : Monsieur Jocelyn LEPELLETIER

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

22 – LOCATION DE SALLES : ACTUALISATION ET FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS

Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK

Le Conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

23 – RECENSEMENT DE LA POPULATION : FIXATION DES MODALITES DE REMUNERATION

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

24 – REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE : ACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

25 – MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION ATTRIBUES AUX AGENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

26 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'UNANIMITÉ.

VŒU DE LA MAJORITE – TERRITOIRE T12

Rapporteur : Monsieur PIGEON-ANGELINI

Monsieur COLONEAUX

Je trouve un peu dommage d'avoir ce type de vœu avec ce type de ton. Je trouve que ce n'est pas très respectueux des 2800 Valentonnais qui se sont déplacés, et se sont exprimés.

Valenton a eu le courage dans ces élections et au moment des élections municipales de mettre cette question en débat sur les programmes municipaux.

Villeneuve St Georges a rejoint le grand Orly bien avant que votre majorité se soit posée la question de le rejoindre.

Il y a deux villes qui ont travaillé sur leurs projets et qui ont demandé démocratiquement, à plusieurs reprises, à rejoindre ce territoire.

Je trouve que ce n'est pas très respectueux de vos collègues élus dans ces majorités et y compris des populations.

Madame HEILBRONN

Nous avons déjà eu ce débat dans cette assemblée il y a un ou deux mois et il est regrettable de revenir dessus et de plus sans nous l'envoyer à l'avance.

Monsieur COILBAULT

Je m'étais exprimé à l'époque pour dire mes réserves sur la façon dont les choses s'étaient faites pour la constitution de la métropole du territoire. Ceci dit la loi est la loi, elle s'applique.

Je voudrais simplement dire qu'au sein de l'agglomération et contrairement à ce qui est affirmé dans le vœu, hormis les représentants LR et de l'UDI vraisemblablement, tous les autres élus ont souhaité le rattachement de Villeneuve-St-Georges et de Valenton au Territoire 12, y compris nous-mêmes qui ne sommes apparentés à aucun parti politique.

Dire qu'il s'agit de manœuvres strictement politiciennes, je vous laisse la responsabilité de vos propos. Dire aussi qu'il y a aujourd'hui un recours, comme par hasard, de onze maires des Républicains sur la constitution du Territoire 12, vous aviez une occasion ce soir pour affirmer votre volonté de plus de démocratie en début de séance du Conseil municipal, vous ne l'avez pas saisie. Je voterai contre ce vœu également.

Résultats des votes :

POUR	30
CONTRE	9 (Opposition)

VŒU DE LA MAJORITE – COP 21

Rapporteur : Monsieur PIGEON-ANGELINI

Madame BERLINE

Evidemment nous pouvons souscrire au début de ce vœu jusqu'au 4^{ème} paragraphe.

J'ai quelques questions sur les deux derniers paragraphes. Cela a l'air très plaisant et je salue le travail pour la mise en place de ces panneaux photovoltaïques mais c'est sur un toit plat déjà construit.

Je vois mal comment ces panneaux vont venir couvrir une autoroute si ce n'est d'avoir d'abord une couverture en dure et mettre les panneaux dessus. Si c'est pour mettre les panneaux comme ont été mis les panneaux anti bruit à Gentilly, il y aura un véritable problème de maintenance. Les panneaux photovoltaïques se nettoient, s'entretiennent, ce qui veut dire que l'autoroute se ferme à chaque maintenance de ces panneaux.

Si c'est pour les mettre le long de l'autoroute, ça se comprend mieux. On a des murs anti bruit qui sont dotés de panneaux photovoltaïques. C'est peut-être très intéressant pour l'énergie, ça l'est beaucoup moins pour les gens qui habiteront en face.

Ce vœu me semble manquer d'autres éléments qui seraient plus porteurs. Une réflexion sur les enrobés pour supprimer la pollution sonore, une réflexion sur la limitation de vitesse pour limiter à la fois la pollution sonore et la pollution sensible.

On a parlé lors du PLU des plantations sur les délaissés d'autoroute, on peut maintenant faire à la fois de la captation carbone et des murs anti bruit.

Puisqu'on est dans l'avenir et l'imagination, on crée à l'heure actuelle des chaussées sensibles qui récupèrent l'énergie produite par les voitures.

Je pense que ces panneaux ne lutteront véritablement contre la pollution sonore et la pollution sensible donc je m'interroge un peu sur la réelle utilité des deux derniers paragraphes.

Si vous arrêtez le vœu à la fin de ce paragraphe : « Aussi, nous formons collectivement le vœu que soit enfin ouvert le dossier de la protection du cadre de vie des riverains de l'autoroute. » nous le voterons.

Si vous maintenez les deux derniers paragraphes, nous voterons contre car il me semble qu'il s'agit plus de promesses verbales qu'autre chose. La couverture totale de l'autoroute c'est quand même faire croire aux L'Hayssiens un peu au Père Noël.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'un vœu. Je rappelle pour le public que c'est une ambition affichée, c'est une interpellation qui permet ensuite d'aller voir un certain nombre de cofinanceurs, soit d'organismes dédiés à ces problématiques, pour leur permettre d'étudier ce type de solution.

Nous formulons ce vœu car il y a un travail préliminaire qui a été fait, qu'il existe dans d'autres pays notamment en Californie des autoroutes du soleil, une canopée qui vient enrober des routes sur des kilomètres et c'est pour cela que dans le vœu Monsieur PIGEON-ANGELINI disait que c'était techniquement possible.

On en mesure la complexité et le coût astronomique de ce genre d'opération mais ça ne doit pas nous limiter dans nos ambitions. Les vœux servent aussi à cela en Conseil municipal, à interpeller sur des sujets majeurs et poser des ambitions. Je crois que c'était important de le dire.

Toute l'isolation phonique est une évidence. Si vous ne souhaitez pas voter ce vœu cela vous regarde. Même si on peut toujours faire des vœux qui reprennent les problématiques et les compléter, c'est ici un point très précis qui évoque une ambition qui pourra être la nôtre et interpeller un grand nombre d'acteurs sur le sujet.

Je ne souhaite pas que l'on modifie ce vœu.

Madame HEILBRONN

Nous partageons ce qui vient d'être dit par Madame BERLINE.

Je pense que le fait de lier la couverture l'autoroute au fait de mettre des panneaux solaires dessus, rend encore moins crédible le fait d'obtenir une couverture d'autoroute. C'est une raison supplémentaire pour arrêter le vœu en supprimant les deux derniers paragraphes.

Le vœu s'appelle COP 21, je serai ravie de travailler avec vous sur un vœu COP 21 appliqué à L'Haÿ-les-Roses et je pense qu'il ne faudrait pas se limiter juste à ce point là.

Monsieur le Maire

Je pense que c'est tout l'inverse à ce que vous avez dit en préambule.

Soit on peut imaginer des protections phoniques latérales sur cette autoroute, c'est un combat que nous devons mener, que les citoyens riverains de l'autoroute A6 mènent depuis des années. Nous devons les soutenir dans cette démarche. Je crois que vous aviez en tant que Majorité à l'époque, adressés des courriers qui sont restés lettres mortes à différents ministres. Il faut que ce combat continue, il faut que nous soyons aux côtés des habitants qui mènent ce combat.

Maintenant, on imagine quelque chose qui peut aller encore plus loin. En plus de la protection phonique latérale, on peut imaginer pouvoir couvrir. Il est clair que personne ne financera une couverture d'une autoroute surélevée, d'une couverture pour une couverture.

Pour pouvoir obtenir cette couverture, il faudra y mettre quelque chose en plus, certains parlent parfois avec le sourire, d'un stade géant ou ce genre de chose. En revanche une couverture photovoltaïque permettant de pourvoir d'énormes consommateurs d'énergie qui sont à proximité immédiate de cette autoroute et on pense notamment au MIN de Rungis qui consomme avec ses chambres froides des quantités hallucinantes d'énergie et l'IGR.

L'autoroute A6, dite autoroute du soleil, est un symbole. Par miracle la COP 21 arrivant et les chefs d'Etats arrivant à l'aéroport d'Orly, on a su nettoyer un peu les abords d'autoroute mais ça pourrait être une vitrine aussi du savoir faire français et de cette ville post kyoto qu'évoquait Madame BERLINE tout à l'heure.

Résultats des votes :

POUR	30
ABSTENTION	9 (Opposition)

VŒU DU GROUPE GAUCHES CITOYENNES MILITANTES ET ECOLOGIQUES – COP 21

Rapporteur : Madame BERLINE

Conscients des risques majeurs auxquels nos sociétés devront faire face si nous ne parvenons pas à limiter l'augmentation de la température globale à moins de deux degrés ;

Conscients que ce sont les plus faibles qui souffriront en premier des conséquences du changement climatique,

Considérant que quel que soit l'accord auquel parviendront les Etats lors de la COP21, c'est au niveau local que les actions concrètes devront être mises en œuvre puisque ce sont les villes qui sont des acteurs clés pour agir au niveau local et pour mobiliser citoyens et acteurs économiques par une approche systémique de la gestion de la ville (urbanisme, transport, énergie, résilience des bâtiments...).

Conscients que notre commune et nos territoires connaissent déjà les premiers effets du dérèglement climatique (ex : périodes de canicule, tempêtes violentes, inondations, perte de biodiversité...) et qu'ils peuvent apporter des solutions durables pour répondre à ce défi en encourageant leur transition écologique ;

Considérant que les investissements en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, qu'une mobilité plus économe de ressources (développement des modes de circulations doux et transports en commun), qu'une alimentation moins productrice de CO2 contribuent à la lutte contre le changement climatique, à la préservation des ressources naturelles et à la création de nombreux emplois locaux dans des filières plus durables ;

Vu les engagements pris par la commune de L'Hay-les-Roses lors de son adhésion à la Convention des Maires et l'élaboration de son Plan d'Action pour une Energie Durable (PAED), et la nécessité de les poursuivre,

Le conseil municipal réuni le 17 décembre 2015

Décide d'adopter la résolution qui suit :

La Ville s'engage à poursuivre les efforts en matière d'efficacité énergétique, de réduction des gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables,

La Ville reconnaît l'importance de l'échelle locale pour expérimenter, crédibiliser et structurer des pratiques aujourd'hui alternatives qui deviendront les normes de demain et s'engage à soutenir les initiatives de transition sur son territoire

La Ville s'engage à favoriser les modes de déplacement actifs (marche, vélo) en développant les espaces piétonniers et en créant au moins une zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h).

La Ville s'engage, en partenariat avec les associations de parents d'élèves et le corps enseignant à poursuivre l'utilisation de produits locaux et de produits issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, dans les menus de restauration collective.

La Ville s'engage à soutenir les initiatives visant à développer un projet urbain d'agriculture biologique et citoyenne.

La Ville s'engage à aider toute association, coopérative ou entreprise d'insertion qui souhaite développer une activité de réparation, de réutilisation ou de deuxième vie des biens matériels.

La Ville s'engage à conditionner les subventions attribuées aux promoteurs à des critères environnementaux et éthiques

La Ville s'engage à sensibiliser ses agents et ses élus à la transition, à organiser au moins une journée de formation sur la transition, sur la consommation responsable et sur les économies d'énergie et à mettre en œuvre des programmes de formation sur le plus long terme.

Monsieur le Maire

La plus grande partie de votre vœu fait sens et correspond à certain nombre d'engagements que nous avons d'ores et déjà pris.

J'ai cependant un petit problème avec l'avant dernier paragraphe « la Ville s'engage à aider toute association coopérative ou entreprise d'insertion qui souhaite développer une activité, etc ». On s'engagerait à aider sans droit de regard toute association, ça ne fait pas sens. On a encore le droit d'aider qui nous le souhaitons et sur nos critères de pertinence qui nous paraîtrait.

De la même manière je ne comprends pas bien le point concernant les subventions attribuées aux promoteurs à des critères environnementaux. Nous ne soutenons pas et nous ne subventionnons pas les promoteurs. Ce ne sont pas nos pratiques.

Avec ce paragraphe dans le vœu je ne souhaite pas voter pour même si nous sommes déjà dans cette démarche.

Madame BERLINE

Il ne s'agit pas de subvention mais de garantie d'emprunt. C'est une erreur de ma part.

Monsieur le Maire

On peut s'engager à afficher une volonté de conditionner mais juridiquement on ne sait pas de quelle manière cela peut s'appliquer de manière pertinente. Si on formule les choses sur une question de volonté, j'y suis favorable. S'engager à conditionner, il faut que les mots aient un sens, il faut savoir sous quelles conditions.

Le point précédent ne me va pas. S'engager à aider « toute association », je ne peux pas accepter le mot « toute ».

Madame BERLINE

Que proposez-vous ?

Monsieur le Maire

Je propose de supprimer pour ne pas laisser de doute possible.

Sur les efforts en matière de système énergétique, j'aurai l'occasion d'y revenir mais nous sommes déjà dans cette dynamique.

En l'état de certains paragraphes qui me posent problèmes car non explicitent comme le deuxième paragraphe.

Sur le partenariat avec les associations de parents d'élèves et le corps enseignant qui vise à poursuivre l'utilisation de produits locaux et produits issus de l'agriculture biologique, c'est déjà le cas. Le prestataire fournit un certain nombre de produits issus de l'agriculture biologique et d'autres de circuit court.

Pour sensibiliser les agents et les élus à la transition et sur la consommation d'énergie, la volonté est là mais s'engager à faire une journée de formation, c'est aux services de s'organiser sur ces sujets.

Je serai plus complet sur la réponse à la question orale puisque nous avons déjà mis en place énormément de choses sur ces différents sujets.

Madame BERLINE

Je comprends bien que vous voulez garder du vœu ce qui existe déjà dans votre PLU, l'idée est d'aller plus loin.

Je veux rappeler que ce vœu s'inspire d'un vœu qui a été présenté par la société civile lors des générations climat à la COP du Bourget, qui a été voté déjà par beaucoup de collectivités et que nous ne souhaitons pas le dénaturer complètement parce que c'est bien pour aller plus loin, et c'est ce que je voulais exprimer dans mon intervention, un négociateur français a dit : « ce n'est que le texte, il ne va pas lui-même diminuer les gaz à effets de serre, ce sont les acteurs qui vont s'y mettre ».

On a pu voir au Palais de la découverte que les entreprises étaient déjà partantes et que parfois elles étaient allées au-delà ou elles avaient anticipé les éléments d'accords mais les acteurs principaux qui restaient à mobiliser étaient les villes, d'où ce vœu.

Je ne pense pas que nous souhaitons l'amoindrir pour que le vœu corresponde à ce qui existe déjà.

Monsieur le Maire

J'entends votre propos et je crois également que les vœux ont vocation à faire rêver et à se projeter.

Pour autant, il y a deux échelles. On est très loin des réalités quotidiennes des L'Hayssiens. Ce qui m'intéresserait c'est de décliner ces problématiques à l'échelle de la commune et je crois que ce sera l'objectif de l'agenda 21 qui est en train de se constituer et qui devra s'ouvrir sur la Ville, et concrétiser ce genre de projet à l'échelle de la Ville.

C'est un peu dommage de laisser les choses floues.

Madame BERLINE

Le seul amendement possible est de changer le terme de subvention par garantie d'emprunt pour les bailleurs.

Le vœu n'est pas là pour permettre à telle association de savoir quelle va être aidée mais de faire naître des vocations auprès de ces associations.

Résultats des votes :

POUR	9 (Opposition)
CONTRE	30

VŒU DU GROUPE SOCIALISTES, REPUBLICAINS ET CITOYENS

Rapporteur : Madame HEILBRONN

Résultats des votes :

POUR	9 (Opposition)
ABSTENTION	2 (M. Nowak, D. Aubert)
CONTRE	28

Question du Groupe gauches citoyennes militantes et écologiques sur l'adhésion de la Ville à la convention des Maires :

Rapporteur : Madame BERLINE

Monsieur le Maire

Vous laissez entendre dans cette question orale que nous n'aurions rien fait sur les questions de développement durable et je tenais à vous donner quelques éléments pour y répondre.

Vous avez par le passé fait le choix d'adhérer, parfois à grands frais, à un certain nombre de structures et notamment à la convention des Maires qui effectivement avait le mérite de se réunir et d'envoyer un peu de documentation mais pas forcément d'agir très concrètement.

Je me propose donc de vous donner des éléments de réponse sur ce que nous avons fait concrètement depuis notre arrivée en fonction sur la commune de L'Hay-les-Roses.

Nous avons fait des efforts considérables en matière d'économies d'énergie afin que nos bâtiments communaux servent d'exemple en matière de développement durable sur ces questions énergétiques.

Lorsque nous avons commencé notre mandat, nous avons trouvé votre héritage et notamment sur la qualité de l'électricité qui était utilisée, 0 % n'était issu de l'énergie renouvelable dite énergie verte.

Aujourd'hui, le respect de l'environnement est total puisque 100 % de notre électricité est dite verte donc issue de la production énergétique renouvelable.

En outre, certains de nos équipements n'avaient pas été rénovés depuis de très nombreuses années, les L'Hayssiens peuvent s'en rendre compte. Leur vétusté entretenait un gaspillage énergétique contre lequel il était impératif de lutter.

Nous avons donc fait entreprendre des travaux d'entretien significatifs à différents endroits de la commune comme par exemple le désembuage des chaudières dans écoles du centre afin d'améliorer significativement leur rendement énergétique ou encore les systèmes d'eau froide et d'eau chaude dans les gymnases Chevreul et Ronsard, ce qui a permis là aussi de faire d'énormes économies d'énergie. C'est du concret.

La vétusté de ces installations et leur manque d'entretien engendraient évidemment des déperditions énergétiques les plus importantes.

De manière générale, nous avons voulu encourager de façon la plus soutenue possible toutes les initiatives en faveur de la protection de l'environnement. Nous avons par exemple, dans ce sens, autorisé une opération d'envergure avec la pose des 11 000 m² de panneaux photovoltaïques.

D'autre part, les économies liées à l'éclairage public sont au centre de nos réflexions puisque nous avons décidé le remplacement des très nombreuses ampoules énergivores par des ampoules LED sur la commune. Il était urgent d'agir afin d'alléger les dépenses énergétiques de cette communes.

Cette année, cela est déjà en place, un parc et cinq rues ont été équipés de cet éclairage LED moins énergivore.

En 2016, un programme d'investissement sans précédent a été réalisé et sera présenté au budget pour poursuivre ce remplacement de l'éclairage public.

Bien entendu, tout cela doit se faire dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. Je voudrais rappeler que la commune a une capacité d'autofinancement nette inférieure de 32 % aux collectivités de la même strate. La dette par habitant est une des plus élevées puisqu'elle est de 31 % plus élevée que celle de la même strate.

Nous devons mener ces politiques d'économies d'énergie et de renouvellement de notre patrimoine avec une dette patrimoniale estimée à plus de 70 millions d'euros avec de très infrastructures communales comme les gymnases et les écoles qui auraient du être entretenus depuis longtemps.

Dans un souci d'anticipation des objectifs de cette nouvelle année qui se profile, nous avons également fixé à la direction des services techniques plusieurs objectifs notamment mettre en place un régulateur de débit d'eau sur les différents sites, développer les détecteurs de mouvements pour l'éclairage, remplacer systématiquement au fur et à mesure les ampoules énergivores.

Ces actions sont très concrètes, simples à mettre en œuvre, mais encore fallait-il le faire et elles vont permettre de favoriser le développement durable sur notre commune de manière beaucoup plus importante que par le passé.

De plus, la sensibilisation fait partie du développement durable. Les opérations sont donc menées dans les écoles de la commune afin d'éduquer nos enfants à la protection de l'environnement.

Un système d'inscriptions à la restauration scolaire a également été mis en place afin de permettre à la cuisine centrale de connaître à l'avance le nombre de repas afin de préparer et donc limiter le gaspillage alimentaire.

Nous avons encore des efforts à faire mais l'ambition est là et la démarche est déjà mise en œuvre.

En outre, pour la première fois à L'Haÿ-les-Roses, nous avons instauré le tri des déchets verts par les services de la Ville. En plus de s'inscrire dans une démarche de développement durable, cette mesure a permis de réduire le coût d'élimination des déchets qui était jusqu'à maintenant anormalement élevé.

Nous recherchons également des terrains qui permettraient de développer le tri des déchets communaux, celui n'ayant pas encore été mis en place et ne l'ayant jamais été sur la commune.

Afin d'éviter le gaspillage des plantes et arbustes qui jusqu'à maintenant étaient systématiquement détruits après une utilisation temporaire alors même qu'ils pouvaient être replantés, nous avons proposé que tous ces végétaux soient mis à la disposition des L'Haÿssiens qui en font la demande auprès du centre technique municipal.

Cette toute nouvelle mesure présente un triple intérêt, la lutte contre le gaspillage, verdir la Commune et permet aux ménages les plus modestes de fleurir leur logement.

Un autre point mérite d'être abordé, l'entretien des espaces verts qui se fait à présent presque sans aucun produit phytosanitaire. La mise en place d'une opération « objectif zéro phyto » a permis par des formations et un renouvellement des équipements et des pratiques de ne plus travailler avec ce genre de produits qui était systématiquement le cas auparavant.

A noter également que des formations au dosage pour les agents d'entretien sont planifiées et un inventaire des stocks a été mis en place de façon à réduire la consommation des produits.

Comme vous le savez, L'Haÿ-les-Roses n'a jamais eu d'agenda 21 et sa réalisation a fait partie de nos promesses de campagne.

Je tiens à vous rassurer en vous affirmant qu'il sera mis en place avant la fin de notre mandat. Le principe a été voté à l'unanimité au Conseil municipal le 8 juillet 2014. Les études internes, quant à elles, ont été initiées en 2015. La finalisation de cet agenda 21 fait partie de nos priorités et nous restons mobilisés sur sa mise en œuvre. Un chargé de projets a été recruté dans cet esprit.

Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas attendu le résultat de ces études pour lancer un grand nombre d'actions visant à inscrire la Ville dans une démarche de développement durable.

Nous résorbons l'important gaspillage énergétique de la Commune, triant à présent certaines catégories de déchets, limitons l'utilisation des produits chimiques, utilisant à présent de l'énergie verte pour les bâtiments, favorisons le développement photovoltaïques, limitons le gaspillage alimentaire.

Je vous confirme par ailleurs, que contrairement à ce qui a été affirmé lors de la question de votre groupe qu'un chargé de développement durable a été recruté et est en place depuis novembre.

De surcroît, afin de donner au développement durable la légitimité dont il a besoin, ce chargé de mission a été directement rattaché à la Direction Générale des services.

Vous le voyez, beaucoup était à faire en matière de développement durable à L'Haÿ-les-Roses. Nous avons mené quelques actions. Un nombre immense restent à mener. Ces enjeux restent pour moi et mon équipe un défi important.

Nous ne considérons donc pas devoir adhérer à une multitude d'associations thématiques comme c'était le cas auparavant et préférons orienter nos efforts sur des actions concrètes. Nous ne considérons pas avoir à voter des directives qui auraient du être mises en place il y a des années et cela au vu du passif de la Ville en matière de développement durable.

Nous nous orientons résolument vers une ville respectueuse de son environnement et les actions que nous avons menées en vingt mois de mandat en sont la preuve.

Monsieur COILBAULT

Je souhaite la communication intégrale de ce que vous venez de lire et nous répondrons point par point sur ce sujet.

A 23h34, à l'issue de l'ordre du jour, et lors de la présentation des questions orales, l'ensemble de l'opposition ayant décidé de quitter la salle, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile-de-France